



2017-10-03

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2017 à 19 h à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M^{me} CLAUDETTE MOLLOY
M. PIERRE BOIVIN**

M^{me} CAROLE LADOUCEUR

M^{me} CHRISTINE RICHER

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la Mairesse, **M^{me} JOSÉE SIMON**
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- ❖ Adoption de l'ordre du jour
- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017
- ❖ Correspondance
- ❖ Période de questions d'ordre général
- ❖ **Résolutions :**
 - Mise en vente du camion Ford CTV
 - Contrat de réfection du ponceau du Baluchon – TECQ
 - Programme - réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales – Projet traitement de fissures – Dossier RIRL-2015-104-A
 - Augmentation du budget de voirie
 - Rémunération des officiers d'élection
 - Parcours santé - Fonds de développement des territoires
 - Contribution pour fins de parcs – lot 5 152 503
 - Contrat d'entretien des sentiers de ski de fond
 - Achat d'une boîte pour le véhicule d'incendie et Premiers répondants
- ❖ **Finance :**
 - Rapport des dépenses autorisées par le Directeur général
 - État provisoire des recettes et des dépenses
 - Approbation des comptes payables
- ❖ Chalet des loisirs
- ❖ Affaires nouvelles
- ❖ Période d'intervention des membres du conseil
- ❖ Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- ❖ Levée de la séance

2017-10-153 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Carole Ladouceur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adopté

2017-10-154 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier a remis copie du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture ;



Il est proposé par M^{me} Claudette Molloy

QUE Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2017 soit approuvé, tel que déposé.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2017-10-155 MISE EN VENTE DU CAMION FORD CTV

CONSIDÉRANT que le camion Ford CTV, de 2006, ne sert plus pour le service d'incendie ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Plages mette en vente le camion Ford CTV de l'année 2006, et que cette vente soit conditionnelle à l'accord de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Adopté

2017-10-156 CONTRAT DE RÉFECTION DU PONCEAU DU BALUCHON – TECQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-06-111 mandatant Monsieur André Pilon jr, ingénieur, à effectuer l'appel d'offres pour la réfection du ponceau au chemin Baluchon touchées par les travaux relatifs au versement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de 9088-9569 Québec inc. à 193 970,61 \$, Excavation Jacques Lirette inc. à 162 373,44 \$ et d'Inter Chantiers inc. à 179 329,55 \$;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages rejette l'ensemble des soumissions.

Adopté

2017-10-157 PROGRAMME - REHABILITATION DU RESEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES LOCALES – PROJET TRAITEMENT DE FISSURES – DOSSIER RIRL-2015-104-A

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière du 10 août 2016 du Volet Redressement des infrastructures routières locales – Projet Traitement de fissures, a reçu un accord de principe de la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-02-044 accordant le contrat à C'Scellé (2008) Inc. ;

CONSIDÉRANT que les travaux de traitement de fissures sont terminés depuis le 23 août 2017 ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages confirme que les travaux de traitement de fissures sont terminés dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local, dossier RIRL-2015-104-A.

Adopté

2017-10-158 AUGMENTATION DU BUDGET DE VOIRIE – ENTRETIEN DE CHEMIN

CONSIDÉRANT que le budget adopté de 55 000 \$ pour l'entretien de chemin est insuffisant pour les travaux à effectuer ;

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins du Lac-Lévesque et Tour-du-Lac, en préparation du surfacage de 2018 dans le cadre de la TECQ ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE Le budget d'entretien des chemins soit majoré 55 000 \$ à 80 000 \$ et que les sommes à ces fins soient puisées à même le surplus de l'exercice en cours.

Adopté

2017-10-159 REMUNERATION DES OFFICIERS D'ELECTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-07-120 adoptant le budget de l'élection 2017 ainsi que la rémunération des officiers d'élection ;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux le 20 septembre 2017 ;

Il est proposé par M^{me} Carole Ladouceur



QU' Un ajustement soit fait afin de rencontrer les normes minimales du Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux édicté le 20 septembre 2017 ;

Adopté

2017-10-160 PARCOURS SANTE - FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT que la municipalité est admissible à une subvention dans le cadre du programme de fonds de développement des territoires auprès de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une personne pour déposer le projet d'installation d'un parcours santé dans le parc Désormeaux ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE Madame Marie-Pier Lalonde Girard soit mandatée à compléter la demande d'aide financière pour le parcours santé auprès de la MRC Papineau dans le cadre du fonds de développement des territoires.

Adopté

2017-10-161 CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS – LOT 5 152 503

CONSIDÉRANT la demande de lotissement de douze lots sur le lot 5 152 503 déposée au bureau d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'article 5.3.4 du règlement de Lotissement numéro 10-2000, qui mentionne que lorsque l'opération cadastrale comporte plus de 5 lots, la contribution pour fins de parcs doit être entérinée par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire privilégie le versement d'une somme équivalent à 5 % de la valeur de la propriété ;

Il est proposé par M^{me} Claudette Molloy

QUE Le conseil accepte le versement de la somme de 5% de la valeur du terrain comme cotisation pour fins de parcs, dans le lotissement de morçèlement du lot 5 152 503.

Adopté

2017-10-162 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SENTIERS DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'offrir un réseau de sentiers de ski de fond à la population ;

CONSIDÉRANT que la motoneige appartenant à la municipalité n'est pas adaptée pour la réalisation des travaux de d'entretien des sentiers ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Monsieur Jocelyn Proulx pour faire l'entretien des sentiers avec un Quad muni de chenilles, pour un coût de 1 000 \$ plus l'essence pour la saison hivernale ;

Il est proposé par M^{me} Christine Richer

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accepte l'offre de Monsieur Jocelyn Proulx pour l'entretien des sentiers de ski de fond pour la saison hivernale 2017-2018, à l'aide d'un Quad muni de chenilles, pour un coût de 1000 \$ plus l'essence.

QUE Monsieur Proulx tient un registre des sorties avec détails sur les conditions, les problèmes rencontrés et les conditions de neige.

QUE Le Directeur général soit mandaté à signer le contrat avec M. Jocelyn Proulx.

Adopté

2017-10-163 ACHAT D'UNE BOITE POUR LE VEHICULE D'INCENDIE ET PREMIERS REpondANTS

CONSIDÉRANT que le nouveau véhicule pour les services d'incendie et Premiers répondants de St-Émile-de-Suffolk – Lac-des-Plages doit transporter beaucoup d'équipements, et qu'à cet effet, il y a lieu de le munir d'une boîte et d'une plate-forme de chargement coulissante ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE L'achat d'une boîte « Leer » et d'une plate-forme de chargement coulissante, de Mory inc, pour le véhicule d'incendie et Premiers répondants, au montant de 5 824,06 \$, taxes incluses, soit autorisée et conditionnelle à l'accord de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

QUE Le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie, soit de 40 % pour Saint-Émile-de-Suffolk et de 60 % pour Lac-des-Plages.



Adopté

RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées en septembre 2017, pour étude et considération.

ÉTAT PROVISoire DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Le Directeur général / Secrétaire trésorier dépose à la table du conseil l'état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017. Copie est remise à chacun des membres présents, pour étude et considération.

2017-10-164 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que le Directeur général / Secrétaire trésorier atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par M^{me} Carole Ladouceur

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 7 492,66 \$, apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 86 906,07 \$, apparaissant à la liste datée du 3 octobre soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes de Molloy excavation, Kool Kréation, Martin Labranche inc, ainsi que Claudette Molloy, pour un montant total de 1 872,25 \$, soit refusé à cause de la démarche illégale ayant menée à ces dépenses.

Adopté

2017-10-165 CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-03-060 mandatant la conclusion d'une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le Chalet des loisirs dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III, et à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente ;

CONSIDÉRANT que suite à ladite entente la municipalité pourrait bénéficier d'une subvention maximale de 44 619,69 \$;

CONSIDÉRANT les frais d'architectes déjà engagés au montant de 9 480 \$, dont une partie serait subventionnable suite à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment serait utilisé pour les fins de vestiaire, halte pour les clubs motorisés et les randonneurs de ski de fond et raquette, et toilettes pour les utilisateurs du parc Désormeaux ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres du 18 juillet 2017 pour l'agrandissement du local de loisir, et la soumission reçue de « Les entreprises S. Arbour inc » ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages accorde le contrat d'agrandissement du local de loisir à « Les entreprises S. Arbour inc », au montant de 82 831,50 \$, plus taxes.

Adopté à majorité

Madame Claudette Molloy enregistre sa dissidence

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

2017-10-166 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Carole Ladouceur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 12.

Adopté

Josée Simon
Mairesse

Denis Dagenais
Directeur général / secrétaire-trésorier